



MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

Compte rendu du conseil municipal **LUNDI 25 MAI 2020 à 19 HEURES 30.**

Présents : M. BIZEAU Régis, Maire.

M. NIVOIT Raphaël, Mme BIOU Elodie, M. FIX Philippe, Mme DEMIT Isabelle, M. GALIANO José, Mme VIANA Catherine, M. DACULSI Laurent, Mme MANCEAU Nadine, M. FEYS Gérard, Mme VINCENT Anne-Sophie, M. NEVEUX Bertrand, M. DUCHEMIN Jérôme, Mme BRILHAC Magali, M. GUIGNARD William, Mme LE LAY Elisabeth, M. HAMMER Etienne, Mme VILLEVALOIS Nadine, Mme DE SOUSA Natalia.

Absent excusé : M. NIVESSE Roger.

L'an 2020, le lundi 25 mai 2020 ; les membres élus du Conseil municipal de GAMBAIS se sont réunis à la salle Louis Vassout, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Régis BIZEAU en date du 19 mai 2020.
Début de séance : 19h33.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Election des Adjoints.

Monsieur le Maire Régis Bizeau fait un discours de fin de mandat et de remerciements.

Monsieur le MAIRE, Régis BIZEAU à la suite de la convocation du 19 MAI 2020, fait l'appel des conseillers nouvellement élu et les déclare installés dans leurs fonctions.

Un secrétaire de séance est nommé : Mme DEMIT Isabelle

ELECTION DU MAIRE

Il passe dès lors la présidence au doyen d'âge des membres élus, monsieur GALIANO José qui prend la présidence de l'assemblée, ce dernier procède à l'appel nominal des membres du conseil, et dénombre les conseillers présents et constate que le quorum est atteint.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, et rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Deux candidats déclarés : Mme VILLEVALOIS Nadine et Mr NIVOIT Raphaël

Constitution du bureau :

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame VINCENT et Monsieur DACULSI.

Le président est toujours le doyen d'âge.

Déroulement :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une enveloppe. Après constatation le conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe dans l'urne.

Après le vote, il est procédé au dépouillement :

- NIVOIT Raphaël 16 voix
- VILLEVALOIS Nadine 2 voix

Monsieur NIVOIT Raphaël est proclamé MAIRE et installé immédiatement dans les fonctions.

Monsieur NIVOIT fait un discours de remerciements.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Sous la présidence du maire nouvellement nommé, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président, Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CCGT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 adjoints.

Au vu de ces éléments le conseil municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage et vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, avec une tête de liste.

Deux listes de candidats :

Liste A : FEYS Gérard, MANCEAU Nadine, GALIANO José et BIOU Elodie.

Liste B : VILLEVALOIS Nadine, NIVASSE Roger, DE SOUSA Natalia

Il est procédé à l'élection.

Déroulement :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'approche de la table de vote et fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une enveloppe. Après constatation le conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe dans l'urne.

Après le vote, il est procédé au dépouillement :

- **Liste A** : 15 voix
- **Liste B** : 2 voix

La liste A :

- M. FEYS Gérard, 1^{er} adjoint
- Mme MANCEAU Nadine, 2^{ème} adjoint
- M. GALIANO José, 3^{ème} adjoint
- Mme BIOU Elodie, 4^{ème} adjoint

sont proclamés ADJOINTS et installés immédiatement dans leurs fonctions.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Prochaine réunion du conseil municipal : 5 juin 2020.

Fait à Gambais le 26 mai 2020.

Le Maire

Raphaël NIVOIT



